

Stage n°1001

Paris  
**14 et 15 janvier 2010**

## Les professionnels de santé au travail et le risque pénal

### Actualité du stage

La mise en examen de médecins du travail pose de manière aiguë la question de la responsabilité pénale des professionnels de santé au travail. Nous entendons par là les directeurs des services de santé au travail, les médecins du travail, les IPRP, les ingénieurs hygiénistes, les conseillers en santé, sécurité et environnement, les ingénieurs en maîtrise des risques, les ingénieurs des CRAM, les médecins inspecteurs du travail et les inspecteurs du travail. Tous ont des missions légales et contractuelles à remplir, dont ils peuvent légitimement avoir à rendre compte devant les juridictions pénales.

Cependant, ces missions ne sauraient être confondues avec celle du chef d'entreprise aujourd'hui qualifié d'employeur. Celui-ci est investi d'une obligation générale de sécurité qui suppose qu'il respecte la législation et la réglementation, se renseigne, crée les moyens et les capacités nécessaires, notamment en faisant appel aux professionnels de santé. Ces derniers ont ainsi mission de lui apporter de l'assistance technique, des conseils et de contrôler ses pratiques. C'est dans ce cadre qu'il convient d'apprécier leur responsabilité pénale.

### Importance de la fonction veille

La connaissance des dispositifs et des pratiques juridiques est indispensable, parce que ce sont les données du risque. Le programme proposé a été structuré à cet effet. Les participants au stage vont pouvoir avoir une meilleure connaissance :

- des référentiels légaux utiles et nécessaires issus des Codes du travail, pénal et de procédure pénale dont la réforme sera sûrement avancée en janvier 2010 ;
- des cas de jurisprudence et des procédures en cours.

Le but de ce stage est de permettre aux professionnels de mieux apprécier ce que sont les bonnes pratiques et de mieux comprendre ce que sont les processus de maîtrise du risque pénal.

### Direction du stage

**Hubert Seillan**, directeur général  
du Groupe Préventique,  
professeur de droit du danger

### Intervenants

**Marie-Odile Bertella-Geffroy**, juge d'instruction, coordinatrice du pôle Santé de Paris  
**Patrick Brochard**, professeur de médecine du travail  
**Jean-Denis Combrexelle**, conseiller d'État, directeur général du travail  
Un procureur de la République  
**Michel Ledoux**, avocat spécialisé dans le droit des victimes  
**Emmanuel Daoud**, avocat

## Les professionnels de santé au travail et le risque pénal

### 14 janvier

#### Les grands référentiels juridiques

*L'obligation générale de santé sécurité du chef d'entreprise ou employeur vue sous l'angle de sa responsabilité pénale*

*Les missions d'assistance, de conseil et de contrôle des professionnels de la santé au travail vues sous l'angle de leur responsabilité pénale*

*Le cas particulier des agents chargés de l'inspection du travail*

Hubert Seillan

#### Les grands référentiels des pratiques

*De l'individualisme à la pluridisciplinarité*

*Les connaissances scientifiques confrontées aux pratiques du terrain*

Patrick Brochard

#### De l'opportunité des poursuites pénales dans les affaires de santé au travail

*Les missions du parquet*

*L'apport des services d'inspection et de police*

#### Les affaires de santé au travail confrontées aux pratiques pénales

*Les enjeux sociaux*

*Les difficultés de procédures*

*La preuve des faits*

Michel Ledoux

#### L'analyse et l'expérience d'un juge d'instruction spécialisé

Marie-Odile Bertella-Geffroy

### 15 janvier

#### La responsabilité pénale des professionnels de santé au travail peut-elle être appréciée comme un risque ?

*Peut-on appliquer les démarches risques ?*

*Peut-on prévenir le risque ?*

*Comment le limiter ?*

Introduction d'Hubert Seillan suivie d'une discussion avec Emmanuel Daoud

#### Table ronde avec les partenaires sociaux

Le risque pénal des professionnels de santé est-il acceptable ?

#### Les missions légales des professionnels de santé au travail confrontées aux changements structurels et aux nouveaux enjeux sanitaires

Jean-Denis Combrexelle

#### Documentation fournie

Un dossier pratique

**Lieu :** Université Paris-Descartes  
Centre univ. des Saints-Pères  
45 rue des Saints-Pères  
75006 Paris

#### Conditions d'inscription

1 400 € ht (1 674,40 € ttc)

Prix incluant les pauses café, les déjeuners, la documentation et un abonnement d'un an à *Préventique Sécurité*

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83  
Banque Populaire du Sud-Ouest.

Annulation sans frais : 10 jours avant le premier jour de la formation. En cas d'empêchement de suivi du stage, un crédit financier correspondant au montant sera inscrit à votre compte.

#### Organisme de formation

enregistré sous le n°72.33.06924.33  
à la préfecture de la Gironde

#### Contact

Jocelyne Tauzia. Tél. : 05 57 87 45 63  
Mél : [formation@preventique.org](mailto:formation@preventique.org)  
Une convention de formation vous sera envoyée sur simple demande

## Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la formation **Les professionnels de santé au travail et le risque pénal**  
Stage n° 1001 - Paris, 14 & 15 janvier 2010

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Structure : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_ Mél (obligatoire) : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Convention de stage :  oui  non

À renvoyer à **Groupe Préventique** - 68 cours de la Martinique - BP 70083 - 33026 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 87 45 63 - Télécopie : 05 57 87 45 67 - Mél : [formation@preventique.org](mailto:formation@preventique.org)

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83 - Banque Populaire du Sud-Ouest.